

Le conseil municipal s'est réuni le 22 juillet 2014

Sous la présidence Monsieur le maire Jean-Charles LAMBERT.

Présents : Mesdames Isabelle BOFF, Gabrielle ENSMINGER, Madeleine HEITMANN, Sandrine ISSARTEL, Patricia TENAILLEAU et Andrée VOITURIER. Messieurs Philippe GARTISER, Laurent HENRY, Christian HUFSCMITT, Richard KIEFFER et François LUTZ.

Absentes excusées : Mesdames Véronique HEIM et Marie-Claude LEMMEL-FIEDERER.

Absent : Monsieur Claude SCHMID.

CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES 1^{ÈRE} CLASSE NON TITULAIRE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES 1^{ère} classe à temps *non* complet, en qualité de titulaire.

Les attributions consisteront à l'accueil des enfants, l'assistance des enseignantes pour la préparation des ateliers, la mise en état de propreté des locaux, du linge et du matériel.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 29h38mn/35^{èmes}.

CREATION DE CINQ EMPLOIS D'ADJOINTS D'ANIMATION DE 1^{ÈRE} CLASSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de cinq emplois d'adjoints d'animation non titulaires, à temps non complet, à raison de 1,82/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2014, pour les fonctions d'intervenants pour animer les nouvelles activités péri-éducatives dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi de rédacteur territorial ou rédacteur principal 2^{ème} classe à temps *complet, titulaire ou contractuel*, à compter du 1^{er} octobre 2014, en remplacement de la titulaire en place qui fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2015.

MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

PLAN DE GESTION COMMUNALE DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS

Monsieur le maire propose au conseil municipal un plan de gestion communale différenciée des espaces verts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager la commune dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces communaux.

CHARTRE D'ENTRETIEN ET DE GESTION DES ESPACES COMMUNAUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et autorise Monsieur le maire à signer la charte d'entretien et de gestion des espaces communaux entre la Région Alsace, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et la commune de Stutzheim-Offenheim qui traduit l'engagement volontaire de la commune dans une démarche progressive et continue vers le « Zéro Pesticide ».

CLOTURE

Monsieur le maire soumet au conseil municipal, quelques devis pour la mise en place d'une clôture derrière la salle de la Souffel,

Agesa conseil Eurl Truchtersheim	option 1	2 222,22 € TTC
	option 2	2 246,58 € TTC
	option 3	3 321,18 € TTC
Grillages Wunschel Châtenois		2 340,00 € TTC
Krieger Rimmelin Schiltigheim		2 369,76 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et autorise Monsieur le maire à signer le devis de la Société Krieger Rimmelin.

PARTICIPATION TCOS 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la participation de 5700 € pour l'année 2014 qui lui est proposée par le Tennis club de Stutzheim-Offenheim pour la maintenance et les travaux d'entretien des courts de tennis, de ses abords ainsi que l'élagage des arbres environnant les cours.